



Organisation des championnats bi-départementaux
validés par le Comité de Direction
du District de l'Indre de Football le 13/12/2022



Suite à la réunion de coordination pour les championnats Bi-départementaux jeunes phase 2 du Cher et de l'Indre le 8 décembre, le Comité de Direction acte les dispositions suivantes.

Constat :

Phase 1 : La fin des championnats dans le District 36 prévue le 17/12/2022. La fin des championnats dans le District 18 prévue le 17/12/2022 a été décalée au 07/01/2023.

1) Gestion des Compétitions 2^{ème} phase :

• **Les U17 et U18 seront gérés par le District 18**

- U17 BD1 – 3 équipes du 18 et 3 équipes du 36
- U18 BD1 – 3 équipes du 18 et 3 équipes du 36

• **Les U15 seront gérés par le District 36**

- U15 BD1 – 3 équipes du 18 et 3 équipes du 36
- U15 BD2 – 3 équipes du 18 et 3 équipes du 36

- Si les rencontres ne peuvent pas arrivées à leur terme, il sera fait appel à un coefficient pour départager les équipes en cas d'égalité (nbre de points /nbre de matchs).

Le Début de la phase 2 Bi-départementale U15, U17 et U18 est confirmée au 21/01/2023.

2) Droits d'engagement :

- Chaque District enregistre ses propres équipes.

3) Commission des Arbitres :

- Le montant de défraiement des arbitres
 - U18 : à définir
 - U15 et U17 : à définir
- Il a été décidé qu'un virement serait effectué chaque fin de mois aux arbitres.
- Chaque arbitre officie dans son propre département
- Si possible, prioriser la catégorie U17 BD1 pour une équité sportive car l'équipe la mieux classée du 36 et la mieux classée du 18 évolueront en U18 R2 pour la saison 2023/2024.

4) Commission Sportive et de Discipline :

- Toutes les affaires sportives et disciplinaires de chaque catégorie sont sous l'entière responsabilité du District qui gère la compétition.
- Chaque District appliquera ses propres tarifs dans la compétition dont il a la gestion (amendes disciplines, amendes sportives, frais de procédure, etc...)

5) Reports de match :

- Toutes les demandes de report sont effectuées par Footclubs dans le 18 et 36.
- Importance d'un échange régulier entre les 2 Districts par Commission, ce qui permettra de faire des points de passages sur l'avancée des championnats.
- Si report tardif d'une rencontre (vendredi après-midi), contacter le District organisateur.
- Le Délégué d'un match incombe au club recevant.
- Report de matchs pour fixer le 1^{er} week-end ou dernier week-end des vacances.

6) Point sur le calendrier :

- Les dates des calendriers 18 et 36 sont identiques (Championnats et Coupes).
- Un point de passage général est prévu en début des vacances de Pâques.

Le ressenti général de ces championnats Bi-départementaux seconde phase en commun est très apprécié par nos clubs, c'est également l'occasion pour les membres des 2 Districts d'apprendre à se connaître, à échanger et de créer du lien.